PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS & ENTREPRISES



EXTRAIT DES PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

DES OPÉRATIONS ET SERVICES

AU 01/01/2027

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

la réussite est en vous

AU CŒUR DES TARIFS

Document non exhaustif

La brochure que vous avez entre les mains est destinée à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Elle ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Cette brochure n'est pas limitative.

Pour en savoir plus sur nos tarifs, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

- **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels, Associations & Entreprises, document d'information tarifaire
- **sur notre site Internet :** www.banquepopulaire.fr/occitane (cliquer sur Tarifs) où vous pouvez également trouver les mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française,
- **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis,
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 12h30 :
- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (appel non surtaxé)
- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00 (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
- **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de fonctionnement et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité..

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, un mois avant leur mise en application.

La version actualisée est disponible sur notre site internet :
www.banquepopulaire.fr/occitane/votre-banque/reglementation/tarifs

TVA

Seules les tarifications suivies de la mention «HT» sont assujetties à la TVA, elles sont susceptibles de varier sans préavis en cas d'évolution de taux de TVA. Dans ces cas-là, la TVA (au taux normal : 20%, taux en vigueur au 1er janvier 2027) est à rajouter.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 4

BANQUE À DISTANCE 5

OPÉRATIONS DE PAIEMENT 7

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT 9

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 10

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 10

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 12

GESTION DE LA TRÉSORERIE 14

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 15

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 15

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 16

RÉSOUDRE UN LITIGE - EXPRIMER UNE RÉCLAMATION 18

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, CLÔTURE

- **Ouverture de compte courant** — Gratuit
- **Clôture de compte courant** — Gratuit
- **Service d'aide à la mobilité bancaire** (Facilip'Pop) — Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

- **Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code**[1] — Gratuit

Pour en connaître le détail, consulter la brochure tarifaire Professionnels et Entreprises en vigueur en agence ou sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane.

RELEVÉS DE COMPTE

- **Relevé de compte électronique :**
  - mensuel, par quinzaine, décadaire ou journalier — Gratuit
- **Relevé de compte papier :**
  - mensuel — Gratuit
  - par quinzaine — par mois — 2,50 €
  - décadaire — par mois — 3,73 €
  - journalier — par mois — 21,25 €

TENUE DE COMPTE

- **Frais de tenue de compte**
  - entrepreneur individuel — par trimestre — 30,00 €
  - société — par trimestre — 45,00 €
  - association — par trimestre — 26,90 €

  Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

Commission de mouvement (sur le cumul des débits) :
- taux maximum — 0,103 %
- avec un minimum par trimestre — 16,00 €

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais).

- **Frais de tenue de compte courant inactif** — par an — 30,00 €[2]

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

dans la limite du solde créditeur du compte

- **Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client.** — À partir de 35,00 €

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

SERVICES EN AGENCE

- **Frais de recherche et de réédition de documents :**
  - copie de chèque débité en compte — par document — 8,75 € HT
  - copie d'une remise de chèque — par document — 8,75 € HT
  - extrait de compte mensuel — par document — 8,75 € HT
  - autre recherche — par écriture / document — 8,75 € HT
- **Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque** — Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de service. (2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- **Abonnement à des services de banque à distance**[1]**:**

Gamme Cyberplus Entreprises (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoin "complexes") (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- CyberPlus Entreprise Consultation[2] — Gratuit
- CyberPlus Entreprise Basic[2] — par mois — 6,00 €
- CyberPlus Entreprise Medium[2] — par mois — 12,00 €
- CyberPlus Entreprise Premium[2] — par mois — 22,00 €
- CyberPlus Entrepreneur Individuel[2] — par mois — 6,00 €

PAR TÉLÉTRANSMISSION (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES)

EBICS T /TS/ TSA[3]

- **Simple signature** — par mois — 59,00 € HT
- **Habilitations avancées** — par mois — 94,00 € HT

SWIFTNET[3]

- **Abonnement** — par mois — 150,00 € HT

SOLUTIONS DE GESTION DES FLUX BANCAIRES

- **Logiciel Turbo Suite Entreprise Pack essentiel**[4] — par mois — 44,00 € HT
- **Suite Entreprise.com (SE.COM)**[3][4] — par mois — 44,00 € HT
  - Suite mobile (illimité) — Inclus
  - option Gestion du Risque Commercial – Ellisphère niveau 1 — par mois — 10,00 € HT
  - Suite Connect — Inclus
  - option Diamond[5] (commission à l'opération DIAMOND* - mode Saas ou API)
    - demande de vérification d'un IBAN Français / d'un IBAN Etablissement Etranger adhérent Sepamail
      - Service "high" — 0,50 € HT
      - Service "low" — 0,35 € HT
  - option Facture Electronique[6] (e-facture), détention d'un contrat SE.COM obligatoire
    - jusqu'à 50 factures — par mois — Inclus
    - de 51 à 500 factures — par mois — 50,00 € HT
    - de 501 à 1000 factures — par mois — 100,00 € HT
    - au-delà — Nous consulter
  - e-devis (par devis électronique envoyé) — 0,70 € HT
  - e-mandat — 0,70 € HT

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance**[7] (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **par serveur vocal Tonalité *Plus***
  - depuis la France composez le **0 801 010 031** — Service gratuit + prix appel
  - depuis la France composez le +33 5 32 81 05 01 — Appel non surtaxé
- **Service clientèle Alodis :** composez le 05 81 22 00 00 — Appel non surtaxé

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (3) Hors coût du fournisseur d'accès Internet (4) Mise à jour et contrat de maintenance. (5) Raccordement de Diamond à une API – Frais d'installation « nous consulter ». (6) La tarification indiquée s'applique dès franchissement du seuil. (7) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (*) Ces frais sont payable mensuellement à terme échu.

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET
SÉCURISATION DES TRANSACTIONS

• Suite Connect

- Avec détention d'un abonnement Cyber	par mois	5,00 € HT
- Avec détention d'un abonnement Suite Entreprise.com		Inclus
- Option Gestion du Risque Commercial – Ellisphère niveau 1	par mois	10,00 € HT

• Sécur'Pass PRO Gratuit

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

• Pass Cyber*Plus* :

(Associé à la carte bancaire dédiée, le Pass Cyber*Plus* permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)

- le lecteur		8,33 € HT
- remplacement du lecteur en cas de dysfonctionnement		Gratuit
- remplacement en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire	par lecteur	8,33 € HT

SERVICE GESTION DE FACTURES(1)

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via Cyberplus Entrepreneur Individuel et Cyberplus Entreprise. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant

- Offre Découverte(2) (20 factures)		Gratuit
- Option Basique(3) (60 factures)	par mois	18,00 € HT
- Option Essentiel(3) (100 factures)	par mois	33,00 € HT
- Option Pro(3) (200 factures)	par mois	79,00 € HT
- Option Pro+(3) (500 factures)	par mois	199,00 € HT

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou dans les options :

- 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique	par lot	10,00 € HT
- 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+	par lot	20,00 € HT
- Ajout d'une banque externe	par banque supplémentaire	5,00 € HT
- Ajout d'accès à l'application de gestion des frais professionnels	par collaborateur supplémentaire	5,00 € HT

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet. (2) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance. (3) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (hormis les retraits, le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés) Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, faites immédiatement opposition soit directement sur votre application mobile dans votre espace Cyber*Plus*, soit en appelant le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24.

AVANTAGE Les clients détenteurs de conventions de relation peuvent, sous conditions, bénéficier de réductions sur les cotisations cartes. Le repère ☑ signale les cartes bénéficiant des avantages suivants :

- Réduction de 30 % à partir de la 2ème carte de même niveau sur le même compte. (hors convention)
- Offres partenaires : vous bénéficiez de réductions en effectuant vos règlements par carte auprès de fournisseurs référencés (liste disponible sur www.visabusiness.fr).

CARTES DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE (COTISATION ANNUELLE)

COTISATION	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business Start ☑	52,00 €

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE (COTISATION ANNUELLE)

COTISATION	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ*
• Carte Visa Business ☑	61,00 €	61,00 €
• Carte Visa Gold Business ☑	147,00 €	147,00 €
• Carte Visa Platinum Business ☑	non commercialisé	240,00 €

• Service e-Cartes par an 12,00 €

(paiement sécurisé sur Internet, service disponible depuis l'application mobile)(1)

SERVICES LIÉS À VOTRE CARTE

• Consultation du code confidentiel de la carte via l'application mobile Banque Pop Gratuit

• Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client…) 10,00 €

• Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence 23,80 €

• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux Gratuit

• Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte :

- en agence	par demande	15,00 €
- via l'application mobile Banque pop(**)		Gratuit

• Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets Banque Populaire (DAB) en euros Gratuit

• Déblocage de la carte après 3 codes faux 3,00 €

(3 erreurs du cryptogramme ou 3 erreurs de code au distributeur par le client)

• Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'une autre banque en euros : (cas de retrait en euros dans la zone euro)

- les 2 premiers retraits	par mois et par carte	Gratuit
- à partir du 3ème retrait dans le mois	par retrait	1,30 €

(gratuit pour les Visa Gold Business, Platinum Business, Corporate, Gold Corporate)

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois. (1) La souscription du service e-Cartes pour une carte Visa Business nécessite d'avoir un abonnement Cyberplus El ou Entreprise et d'avoir téléchargé l'application mobile de la Banque. La création de e-Cartes s'effectue également depuis cette application mobile. Voir les conditions générales de souscription et d'utilisation du service e-Cartes sur le site Banque Populaire ou en agence. ** Modification limitée à 3 fois dans une année civile pour une durée de 30 jours.

VIREMENT SEPA[1]

• **Frais par virement occasionnel externe[2] :**		
- par télétransmission ou par Cyber*Plus*	par virement	0,20 €
- au guichet de votre agence	par virement	5,00 €
• **Frais de mise en place d'un virement permanent**		Gratuit
• **Frais par virement permanent externe[2] :**		
- avec mise en place par Cyber*Plus*	par virement	0,20 €
- avec mise en place au guichet de votre agence	par virement	1,50 €
- modification ou annulation		Gratuit
• **Virement social, fiscal ou orienté trésorerie :**		
- par télétransmission ou par Cyber*Plus*	par virement	8,00 €
- saisi en agence	par virement	16,50 €
• **Frais par virement occasionnel incomplet**	par virement	6,00 €
	maximum	60,00 €
• **Demande de recherche de virement SEPA émis[3]**	par demande	25,00 € HT

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ TÉLÉTRANSMIS

• **Emission d'un virement SEPA instantané par télétransmission** (montant maximum 49 999 €)	par virement	0,20 €

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ EXTERNE

• **Émission d'un virement SEPA instantané** (Instant Payment) **occasionnel**		
- par Cyber*Plus* (via l'application mobile et Internet)	par virement	0,20 €
- au guichet de votre agence	par virement	5,00 €

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP SEPA

• **Frais par paiement d'un prélèvement SEPA (débit):**		
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (débit)		Gratuit
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA (débit)		Gratuit
• **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises (débit) :**		
- en agence	par mandat	10,00 €
- via l'espace sécurisé Banque Populaire sur Internet		Gratuit
• **Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution** (révocation d'une échéance de prélèvement)		Gratuit
• **Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA** (retrait du consentement)		23,75 €

EFFET DE COMMERCE

• **Effet domicilié à payer, paiement d'une domiciliation**	Gratuit

CHÈQUES *

• **Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple**	1,23 € HT
• **Frais d'envoi de chéquier 35 formules à domicile en recommandé**	6,89 € HT
• **Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé**	8,46 € HT
• **Frais d'émission d'un chèque de banque**	15,75 €
• **Frais de confection de lettres chèques personnalisées**	Sur devis
• **Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur**	20,00 €
• **Frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur**	33,00 €

(1) Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL. (2) Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire. (3) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client. (*)Envoi d'un SMS d'information lors de l'expédition du chéquier.

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

• **Frais de versement d'espèces :**		
- supérieur à 30,00 €		Gratuit
- inférieur ou égal à 30,00 €		
- les 4 premiers versements	par mois et par compte	Gratuit
- à partir du 5ème versement dans le mois et par compte		
	par opération	4,00 €
• **Frais de versements multiples (par mois et par compte) :**		
- les 44 premiers versements		Gratuit
- à partir du 45ème versement	par versement	4,00 €

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

• **Frais pour réparation du matériel** (non liée à l'usure normale)	par matériel	90,00 € HT
• **Forfait incident matériel et accessoire :**		
- TPE non rendu ou TPE hors services suite à une utilisation anormale	par unité	220,00 € HT
- Base ou pin-pad non rendu	par unité	60,00 € HT
- Alimentation non rendue	par unité	25,00 € HT
• **Livraison sur site**		Gratuit
• **Forfait installation ou dépannage sur site**		72,00 € HT
• **ONEY proximité[1]**		
- Régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois		Nous consulter
• **Logiciel privatif**	par mois	5,00 € HT
• **Logiciel privatif VAD TPE**	par mois	13,00 € HT
• **Logiciel sans contact**		Gratuit
• **Forfait petits remettants mono-bancarisés paiement de proximité ou sans contact[2] :**		
- minimum	par mois	1,00 €
- maximum	par mois	3,00 €
• **Traitement manuel de télécollecte**	par facturette	0,50 €

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

• **Cyber*Plus* Paiement Express :**		
- forfait d'inscription et d'assistance à l'installation		75,00 € HT
- abonnement	par mois	9,00 € HT
- abonnement (avec option "contrôle risque" incluse)	par mois	27,00 €
• **Cyber*Plus* Paiement Net :**		
- forfait de mise en place du certificat		200,00 € HT
- abonnement (avec option "contrôle risque" incluse)	par mois	27,00 € HT
• **Cyber*Plus* Paiement Access :**		
- forfait de mise en place du certificat		75,00 € HT
- abonnement	par mois	13,00 € HT

VIREMENT SEPA[3]

• **Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent**	Gratuit

(1) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire. (2) Montant cumulé mensuel des encaissements CB. (3) Voir detail zone SEPA à la rubrique OPERATION BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

PRÉLÈVEMENT SEPA[3]

- **Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS) à la Banque de France** — par opération — 95,00 € HT
- **Remise de prélèvements SEPA :**
  - sur support papier — par remise — 15,00 €
  - par prélèvement — 5,00 €
  - par télétransmission (prélèvements SEPA et SEPA Interentreprises) ou par Internet (prélèvements SEPA) y compris Turbo Suite Entreprise Pack essentiel ou Suite Entreprise.com (SE.COM) — par remise — Gratuit
  - par prélèvement — 0,40 €
- **Annulation d'un prélèvement SEPA ou SEPA Interentreprises :**
  - support télétransmission ou Internet — par opération — 0,40 €
  - maximum — 40,00 €
  - support papier — par opération — 5,00 €

EFFET DE COMMERCE LETTRE DE CHANGE RELEVÉ (LCR) / BILLET À ORDRE (BOR)

- **Frais de remise à l'encaissement d'un effet de commerce (LRC / BOR) :**
  - par télétransmission ou par Internet y compris Turbo Suite Entreprise Pack essentiel ou Suite Entreprise.com (SE.COM) — par remise — Gratuit
  - par effet — 0,45 €
- **Frais par effet de commerce impayé, prorogé, réclamé, retour non accepté, non rentré d'acceptation, modification RIB de LCR, retour d'effet au client** (RIB du tiré erroné) — 16,25 €
- **Réclamation d'un effet en recouvrement** — 32,40 €

(3) Voir detail zone SEPA à la rubrique OPERATION BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT

- **Forfait de fonctionnement** (incluant les frais de tenue de compte et les commissions de mouvement) — Nous consulter

CONVENTIONS

- **Pour les Associations :**

Cotisation à l'offre groupée de services RYTHMEO ASSO — Nous consulter

Elle inclut notamment un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec SécuriAsso[1], l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- **Par opération** — 11,90 €
- **Plafond mensuel** — 60 opérations

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur** — 10 % du montant de la créance plafond fixé à 100,00 €
- **Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire** — 10 % du montant de la créance maximum 184,00 €
- **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé** — 8,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[1]** — max 1/jour — 14,00 €

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.

- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :**
  - montant inférieur ou égal à 50,00 € — 14,00 €[2]
  - montant supérieur à 50,00 € — 34,00 €[2]

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

- **Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire** — 49,00 €
- **Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision** — 16,25 €
- **Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques** — 30,00 €
- **Frais de levée d'interdiction Banque de France à l'initiative d'une autre banque** — 17,20 €
- **Frais de gestion de compte en incident** (interdiction bancaire émise par un autre établissement) — par trimestre — 100,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision:** (y compris échéance de prêt)[3]
  - montant inférieur à 20,00 € — Montant de l'opération
  - montant supérieur ou égal à 20,00 — 4,00 €[4]
- **Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision[3] :**
  - montant inférieur à 20,00 € — Montant de l'opération
  - montant supérieur ou égal à 20,00 € — 4,00 €[4]
- **Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[3] :**
  - montant inférieur à 20,00 € — Montant de l'opération
  - montant supérieur ou égal à 20,00 € — 4,00 €[4]
- **Rejet d'effet pour défaut de provision** — 20,00 €
- **Rejet d'effet pour demande de prorogation ou paiement partiel du tiré** — 20,00 €
- **Rejet d'effet pour autres motifs** — 16,25 €
- **Réception d'un prélèvement ou TIPSEPA impayé** — 12,25 €
- **Réception d'un effet impayé** — 16,25 €
- **Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif** — Gratuit
- **Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire** — 50,00 €
- **Impayé international Carte Bancaire** — 60,00 €
- **Impayé France Carte Bancaire** — 25,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet (2)Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (3) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération (4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque populaire et sous réserve de son acceptation.

- **Frais de mise en place d'une ligne court terme (base 1 an) :**
  - frais de dossier — par dossier — 1%
  - minimum — par dossier — 50,00 €
  - maximum — par dossier — 1000,00 €

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

Retrouvez le détail des frais liés aux opérations de découvert en compte dans notre brochure tarifaire ou sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE DE CRÉANCES COMMERCIALES

- **Minimum d'intérêts** — TBB(1) + 4%
- **Minimum forfaitaire perçu, par effet inférieur à 800 €** — 6,00 €
- **Maximum : taux plafonné au seuil de l'usure en vigueur**

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base(1).

Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

- **Minimum d'intérêts** — TBB(1) + 4%
- **Convention cadre** — 115,00 €
- **Commission de notification de marché** — 65,00 €
- **Commission de notification de facture** — 15,00 €
- **Commission de notification de cession en garantie (dont CAMPAGRI)** — 13,00 €
- **Prorogation** — 35,00 €
- **Avenant ou mainlevée sur marché cédé** — 30,00 €

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (CAUTION ET GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE)

COMMISSIONS DE RISQUE

- **Engagements par signature** — annuel — 3,00%

FRAIS DE DOSSIER PAR DÉLIVRANCE

- **Engagement par signature simple** — par acte — 53,00 €
- **Engagement par signature complexe** (pourcentage sur le montant de l'engagement) — par acte — 0,50 % — minimum — 200,00 €

AUTRES FRAIS FIXES

- **Dénonciation et mainlevée** — 75,00 €
- **Modification, réédition** — 75,00 €

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

COMMISSIONS DE DOSSIER

- **Prêt d'équipement** (sans garantie de la SOCAMA) **et prêt non bonifié à l'agriculture :**
  - en pourcentage du montant — 1,00%
  - minimum — 250,00 €
- **Prêt d'équipement** (avec garantie de la SOCAMA) **:**
  - en pourcentage du montant — 0,75%
  - minimum — 250,00 €
- **AGRILISMAT :**
  - frais de dossiers (dossier HT) — 90,00 €
- **Campagri :**
  - en pourcentage du montant — 0,25%
  - minimum — 31,00 €
  - maximum — 800,00 €
- **Prêt Avance premiers honoraires et GIE Elevage :**
  - taux — 0%
  - frais de dossier — Gratuit

INTERVENTIONS SUR DOSSIERS DE PRÊT

- **Frais d'inscription par véhicule gagé** — 60,00 €
- **Ouverture dossier assurances emprunteur** (décès, invalidité, incapacité temporaire) — Gratuit
- **Frais d'aménagement au contrat de prêt** (prêt modulable) — 600,00 €
- **Frais d'avenant au contrat de prêt :**
  - pourcentage du capital restant dû — 0,80 %
  - minimum — 300,00 €
- **Indemnités de remboursement anticipé sur prêt** — Selon clause contractuelle
- **Frais de prise de garantie nantissement de comptes-titres et de titres financiers** — par dossier — 100,00 €

GARANTIES

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- **Frais de dossier Garantie Actif Passif :**
  - montant forfaitaire lors de la mise en place — 110,00 €
  - pourcentage annuel du montant de la caution — par trimestre — 3,00%
- **Mainlevée de gage sur véhicule** — 80,00 €
- **Mainlevée de garantie sur prêt clos** — 152,50 €
- **Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie** — 285,00 €
- **Frais de prise de garantie nantissement de comptes-titres et de titres financiers** — par dossier — 100,00 €
- **Forfait expertise immobilière** — 1 200,00 €
- **Forfait convention concurrence de rang** — par convention — 150,00 €
- **Forfait convention agent de sûreté** — par convention — 3 000,00 €

AUTRES PRESTATIONS

- **Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance** — 50,00 €
- **Délivrance d'attestation sur prêt** — par document — 20,84 €
- **Délivrance d'attestation de non exigibilité** — par document — 50,75 €
- **Demande de réédition tableau d'amortissement** — par document — 25,00 €
- **Décompte de remboursement de prêt** — par document — 50,75 €

(1)Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1er janvier 2027 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution

GESTION DE LA TRÉSORERIE

ÉPARGNE BANCAIRE

• Relevé des intérêts courus de compte à terme :		
- trimestriel	par an	20,00 €
- semestriel	par an	15,00 €
- annuel		Gratuit
- hors abonnement à la demande	par demande	15,00 €

PLACEMENTS FINANCIERS

• Transfert portefeuille ou titre étranger vers autre banque (hors réseau Banque Populaire)		
- frais fixe forfaitaire		150,00 €
- par ligne		12,20 €

DROITS DE GARDE (FRAIS ANNUELS)

• Portefeuille[1] CTO[2]:

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle	Maximum annuel	Minimum annuel par portefeuille
OPC[3][4] et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	2,17 € HT	0,08% HT	30,00 € HT	
Emprunts du Réseau Banque Populaire	2,17 € HT	0,08% HT		31,67 € HT
Autres valeurs	2,17 € HT	0,29% HT		31,67 € HT

ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR INTERNET[5] - CTO

• Pourcentage du montant de l'ordre exécuté :		0,50%
- minimum		11,00 €
• Opération sur titres cotés à l'étranger :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,65%
- montant fixe	par ordre exécuté	41,00 €

INGENIERIE SOCIALE ET FINANCIERE

MOTIVER ET FIDELISER VOS SALARIES

• Participation, intéressement, PEE (Plan d'Epargne Entreprise) Nous consulter

AMELIORER LE QUOTIDIEN DE VOS SALARIES

• Chèque de Table, CADO Chèque, CESU préfinancé (Chèque Emploi Service Universel)		Nous consulter
• Valorisation d'entreprise	par étude	7500,00 €

GESTION CENTRALISÉE

• Cash pooling physique (direct, indirect)		Nous consulter
• Maxi Tréso	Par trimestre	100,00 €

(1) frais prélevés trimestriellement ou annuellement et d'avance. (2) CTO : Compte Titre Ordinaire. (3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (4) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (5) Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE[1]

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriPro[2]	par an	60,00 €
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriAsso[2]	par an	à partir de 20,00 €

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• Fructi-Facilités Pro[3]	Nous consulter
• Fructi-Facilités Agri[3]	Nous consulter
• Prévoyance Pro Plus[3]	Nous consulter

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• PER I (Plan Épargne Retraite Individuel)[3] Nous consulter

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

• Homme Clé + Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

• Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes	par dossier	120,00 € HT

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Contrat de BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL[1]

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

OPÉRATIONS EN DEVISES

• **Commission de change** (devises) :	0,05 %
- minimum	17,00 €
- maximum	250,00 €

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

La commission de change est prélevée en plus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur. Pour les Cartes Corporate se rapprocher de son conseiller.

• **Paiement par carte bancaire en devises :**		
- commission fixe	par paiement	0,30 €
- commission proportionnelle au montant du paiement		2,90 %
• **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets en devises :** (cas d'un retrait à un DAB)		
- commission fixe	par retrait	3,30 €
- commission proportionnelle au montant du retrait		2,50%

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

VIREMENT NON SEPA[2] REÇU

• En euros	16,50 €
• En devises[3]	16,50 €

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER[3][4]

• Effet simple en euros ou en devises	25,00 €
• Frais de retour effet impayé	35,00 €

ENCAISSEMENT DE REMISES DOCUMENTAIRES[3][4]

• Effet documentaire en euros ou en devises	55,00 €
• Avis de sort	25,00 €
• Frais d'impayé	35,00 €
• Commission de modification	35,00 €

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENT NON SEPA[2] ÉMIS EN EUROS OU EN DEVISES[3]

• En agence	25,50 €
• Par télétransmission ou par Internet	15,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

• Prorogation, impayé	35,00 €
• Protêt (frais réels en plus)	35,00 €
• Frais d'émission d'aval	75,00 €

CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'IMPORT

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• **Commission d'ouverture CREDOC simple :**	0,25 %
(montant du CREDOC + tolérance) (Y compris modification montant à la hausse)	
- minimum	100,00 €
• **Commission d'ouverture CREDOC complexe :**	0,30 %
(montant du CREDOC + tolérance) (Y compris modification montant à la hausse)	
- minimum	160,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p.17). (2) SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail p. 17). (3) Hors commission de change si opération en devises. (4) Hors frais d'expédition.

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS SUR CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'IMPORT

• Frais pour irrégularités	100,00 €
• Frais d'annulation	80,00 €
• Frais pour rejet de documents	80,00 €
• Frais pour bon de cession	50,00 €

GARANTIES ET CAUTIONS ÉMISES SUR L'ÉTRANGER

• Frais de dossier :	
- dossier simple (sur facture)	150,00 €
- dossier complexe (marché ou spécifique)	350,00 €

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

• Mise en place d'une couverture à terme fixe ou à préavis (COVERI)	45,00 €
• Prorogation d'une couverture à terme fixe	45,00 €
• Levée anticipée[1] d'une couverture à terme fixe	20,00 €
• Levée[1] d'une couverture à préavis (COVERI)	20,00 €
• Flash infos devises Hebdollars	Gratuit

INFO **Zone EEE** : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

- **Espace SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, qui désigne les pays de l'Espace Economique Européen, ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, les îles de Jersey, Guernesey et de Man, l'Etat de la Cité du Vatican et la Principauté d'Andorre, Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du nord, Gibraltar.

- **Zone EURO** : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

(1) Hors commission de change si opération en devises

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCULEUR PRIVILÉGIÉ

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

Vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas:

PAR COURRIER	PAR INTERNET(*)
BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients Avenue Maryse Bastié BP19 - 46022 CAHORS CEDEX	www.banquepopulaire.fr/occitane Rubrique «NOUS CONTACTER» puis «Effectuer une réclamation»

Délais de traitement :

• Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
• Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement…), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particuliers :

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique «reclamationet-mediation».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION :

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez

• **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, au maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit et confidentiel qui vient en aide aux entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale…).

PAR INTERNET(*) (contact dans les 48h par le médiateur départemental du crédit)
Dossier à remplir en ligne sur le site : **https://mediateur-credit.banque-france.fr**

(*) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet

• **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET(*)	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet **amf-france.org.fr/le-mediateur** bouton "Saisir le médiateur"	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

• **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire

PAR INTERNET(*)	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement

• **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET(*)	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Madame la Médiateure auprès de la FNBP - Fédération Nationale des Banques Populaires 20 / 22 rue Rubens 75013 PARIS

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

• **Le Service clientèle ALODIS :**
Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 12h30.

• **Le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane**

(*) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet



NOS PARTENAIRES / MENTIONS LEGALES

BPCE Vie
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Natixis Interépargne
Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 59, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros.
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
493 455 042 RCS Paris. BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

BCPE Assurances IARD
Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros
Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

APIVIA MACIF MUTUELLE
mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le code des assurances.
401 380 472 RCS NIORT – siège social : Chaban 79180 Chauray
Adresse : Chauray BP 8410 79024 NIORT cedex 09

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr

Banque Populaire Occitane : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit ; intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300.). Identifiant unique REP n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) | Crédits photos : © Getty Image

Conception : Banque Populaire Occitane – Impression : Feuille@Feuille 38 rue Lacordaire - 46000 CAHORS